

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 11 (1875)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

11^e année.



1^{er} Juillet 1875.

N^o 13.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE.

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — La géographie et le dessin. — Correspondance. — Caisses d'épargne scolaires. (Suite et fin.) — Compte-rendu du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Poésie.

DIDACTIQUE.

La géographie et le dessin ⁽¹⁾.

La géographie et le dessin, voilà deux branches très différentes et cependant destinées à se compléter et à s'appuyer mutuellement. Le dessin cependant est assez négligé chez nous et peut-être occupe-t-il le dernier rang dans l'échelle des enseignements populaires. La méthode surtout manque et l'uniformité qui serait ici à sa place n'existe pas. Ici, on l'enseigne comme ceci, là comme cela, et presque partout le dessin joue le rôle de Cendrillon, à côté de ses pimpantes sœurs. Mais ce n'est pas seulement la méthode qui fait défaut, ce sont les modèles appropriés; c'est le maître capable. Tels

(1) Le *Pædagogischer Beobachter* de Winterthour a publié un article intéressant sur ce sujet. Nous lui empruntons les idées principales et parfois même les détails de l'aperçu qu'on va lire.

sont les trois principaux facteurs du mauvais état de cette branche.

Pour parler vrai, le dessin est la partie du programme scolaire où l'instituteur cesse de se perfectionner dès qu'il a son diplôme en poche. On se remet volontiers à l'histoire; on cherche plus ou moins à se tenir au courant de l'étude de la nature; les mathématiques ne sont pas oubliées. Mais le dessin, on n'y songe pas, bien que le dessin soit l'auxiliaire de presque toutes les parties de l'enseignement. Abstraction faite des branches connexes, comme par exemple la géométrie, je me permets de faire observer combien le dessin à la craie et au tableau facilite l'emploi de la méthode intuitive. Certainement qu'un livre d'images où l'élève peut examiner en détail les parties d'un arbre, d'un éléphant, d'une maison, peut rendre de bons services. Mais non moins instructif est le procédé qui consiste à tracer au tableau et à l'aide de la craie une image après l'autre, partie par partie (1). C'est surtout en géographie que le dessin au tableau est un excellent auxiliaire. La cinquième classe des garçons étudie, je suppose, la géographie de la Suisse, et on vient d'étudier spécialement le canton du Vallais (2). Dans la leçon de dessin qui suivra, on représentera le bassin du Rhône : le Rhône, le lac de Genève, la Viège, la Dranse, la Venoge, l'Arve; les principales montagnes des Alpes bernoises et vallaisannes ou des chaînes entières. Ces montagnes sont indiquées par de petites étoiles et les chaînes par des lignes doubles.

On indiquera ensuite les principales localités. Le maître dessine au tableau; les élèves imitent sur le papier. Il notera l'angle formé à Martigny, rectifiera les contours du Léman, indiquera sa forme comme étendue d'eau, à l'aide de lignes marginales et en saisira ainsi l'image beaucoup plus clairement qu'il ne pourrait le faire après une simple leçon orale. Parfois le maître exigera que l'élève reproduise les lignes ferrées les plus importantes, dans son cahier, puis au tableau. L'élève observera par exemple la position des villes d'Aarau, de Saint-Gall, de Genève, de Sion, il devra transposer les petits cercles, ouvrir ou fermer les angles jusqu'à ce qu'il ait trouvé

(1) C'est la distinction de l'intuition naturelle de l'intuition artificielle faite par les pédagogues et dont nous avons dit aussi un mot dans notre Manuel de pédagogie. Ne substituez jamais le signe à la chose, disait Pestalozzi. « Ne lui montrez le dessin que lorsque vous ne pouvez pas montrer la chose elle-même. »

(2) Nous écrivons Vallais avec deux *l*, parce que le nom de ce pays vient de *Vallis*.

sa place. Mettons que le maître trace le panorama des Alpes uraniennes et grisonnes, en prenant Zurich pour point de départ. Les élèves reproduisent ce panorama en s'efforçant de marquer au crayon les formes variées des montagnes, effacent les traits manqués et les remplacent par de mieux réussis et acquièrent ainsi une connaissance assez exacte des lieux pour reconnaître les montagnes à leur structure. Figurez de même d'après leur hauteur relative et comme des pyramides, le Mont-Rose, la Jungfrau, le Tödi, le Sentis, le Rigi, l'Uetliberg et délimitez-en les régions par des lignes horizontales.

On nous dira peut-être : c'est là du dessin et non de la géographie. Mais vienne une leçon de géographie où l'élève doit mesurer la distance de l'œil. La feuille de papier n'est pas comme un tableau; elle ne fait l'office ni de la carte murale ni de la carte; il n'a à sa disposition qu'un mince espace, ne peut mettre Coire près du Gotthard et doit trouver de la place pour faire figurer la Limmat, la Glatt et la Töss entre la Reuss et la Thur. Il ne saurait donner la même ampleur à la source qu'à l'embouchure; les voies ferrées doivent cependant être rendues sensibles et dans la représentation des villes, il aura la tâche, difficile même pour un adulte, de dessiner nettement un petit cercle avec un point au centre.

Ce n'est pas que je m'imagine que ce soit là tout l'enseignement du dessin. C'est aux bons modèles à faire le reste et aux Commissions d'éducation à en faire l'emplette.

Dans tout ce que nous venons de dire, il n'y a rien de neuf. Tout ce qui est rationnel a déjà trouvé son application. Mais il ne faut pas se lasser de faire des essais et d'y revenir.

A. DAGUET.

CORRESPONDANCE.

M. le Dr Vogel, chef d'institution à Genève, s'étonne d'un article de notre Chronique scolaire où l'on a signalé une bévue géographique échappée à une feuille pédagogique importante de l'Allemagne. Il voudrait d'abord savoir quelle est cette feuille et a l'air de penser que c'est pour les besoins de la cause qu'on a employé cette épithète. M. Vogel se trompe. La feuille pédagogique dont parlait notre chronique est celle que nous citons souvent et dont nous publions des extraits et des traductions. Avec M. Vogel, nous sommes parfaitement d'accord qu'un fait isolé ne prouve rien

et que l'Allemagne a été et est encore, en fait de sciences géographiques, supérieure à la France.

Si M. Vogel nous lisait depuis longtemps, il saurait en quels termes nous avons souvent parlé de la science allemande. Mais la France fait en ce moment de grands efforts pour développer les études géographiques. Il paraît dans ce pays d'excellents ouvrages. Mais ce qui manque et manquera encore longtemps aux pays français, ce sont les bonnes cartes et les bons livres populaires. La connaissance de la géographie s'y répand parmi les gens instruits ; elle manque complètement aux simples mortels.

Les Caisses d'épargne scolaires.

(Suite et fin.)

Les formes matérielles de l'organisation de cette utile institution sont aussi simples que peu coûteuses.

L'instituteur de l'école, après s'être mis d'accord avec l'administration de la Caisse d'épargne, fait connaître à ses élèves qu'il recevra leurs petites épargnes, si modique que soit la somme, — (mais non pas supérieure à 5 francs, pour éviter que la *Caisse d'épargne à un sou* ne perde son caractère spécial aux épargnes des écoliers), — et que, tout aussitôt que la somme des petits versements d'un élève aura atteint 1 franc, il fera le dépôt de ce franc à la Caisse d'épargne pour le compte de cet élève, qui aura alors un livret à son nom ; et à chaque nouveau franc amassé par de petits versements, ce franc sera déposé à la Caisse d'épargne et porté en compte sur le livret personnel de l'élève.

Au commencement de la classe du matin, une fois par semaine, à jour fixe, l'instituteur annonce l'exercice de l'épargne.

Il a devant lui un cahier, *Registre de la Caisse d'épargne scolaire*, dont chaque page, destiné au compte d'un élève, porte en tête le n° du folio du registre, le nom de l'élève, et le numéro du livret de la Caisse d'épargne de Neuchâtel (quand ce livret a été obtenu). Chacune de ces pages présente douze colonnes verticales pour les douze mois de l'année, et trente et une lignes horizontales pour les jours du mois, c'est-à-dire autant de cases que de jour de l'année. Ce cahier doit contenir un peu plus de pages que l'école n'a d'élèves, en vue de nouveaux survenants (1).

L'instituteur pose sur sa table, à côté du *Registre*, un *feuillet volant* qui, sur le recto, est un *fac-simile* d'une page du registre. Ce feuillet sera remis à l'élève comme duplicata de son compte, duplicata qui est une double garantie et pour les parents de l'élève et pour l'instituteur. Sur le verso de ce feuillet, on peut utilement faire imprimer une courte notice de quel-

(1) Nous apprenons que la Direction du Pénitencier est autorisée à délivrer gratuitement un registre semblable aux instituteurs du canton de Neuchâtel, qui seraient disposés à introduire cette Caisse d'épargne scolaire dans leur école. Les frais sont supportés par des personnes qui désirent encourager l'introduction de cette institution dans notre pays.

ques lignes, expliquant le but moral et le fonctionnement de la Caisse d'épargne scolaire, ou des maximes relatives à la prévoyance, au travail et à l'ordre. Afin de protéger ce *feuillet duplicata*, que l'élève doit conserver chez lui ou dans son portefeuille d'école jusqu'au prochain versement, on le plie en deux, on y met une couverture et on l'arrange comme un petit cahier de classe.

L'instituteur peut aussi faire dresser les cadres du *feuillet duplicata* par ses élèves mêmes, comme exercice utile d'écriture et de comptabilité.

Les choses ainsi disposées, chaque élève se présente à tour de rôle devant le bureau de l'instituteur, et y dépose la petite somme qu'il veut mettre à la Caisse d'épargne scolaire. A chaque dépôt, immédiatement, l'instituteur inscrit la somme dans le *Registre* à la page afférente à l'élève, et dans la case du jour; et aussitôt après, il fait de la même manière la même inscription sur le *feuillet duplicata*, qu'il rend à l'élève titulaire.

Tel est le mécanisme de la Caisse d'épargne scolaire à l'intérieur de l'école. Aussi simples et faciles sont les rapports avec la grande Caisse d'épargne de la localité, qui recevra chaque mois les épargnes individuelles ayant atteint un franc ou des francs ronds.

Dans les premiers jours de chaque mois, l'instituteur, à chaque page de son *Registre*, c'est-à-dire pour chaque compte d'élève, fait l'addition des petites sommes inscrites dans la colonne du mois écoulé; si le total n'atteint pas un franc, il reporte le chiffre des centimes en haut de la colonne suivante, pour que cette somme s'ajoute aux versements à venir. Quand le total dépasse un franc ou des francs ronds, il reporte le chiffre des centimes, s'il y en a, en haut de la colonne suivante, et inscrit le franc ou les francs ronds sur un bordereau destiné à la grande Caisse d'épargne.

Dans ce bordereau mensuel, l'instituteur note pour chaque élève à inscrire : le numéro du folio du registre de l'école, le nom de l'élève, son âge et le lieu de sa naissance, sa demeure, la somme à verser pour son compte à la grande Caisse d'épargne, et, si l'élève a déjà le livret de la grande Caisse d'épargne, le numéro de ce livret.

Les élèves qui ont déjà des livrets sont inscrits les premiers sur la liste de ce bordereau.

L'instituteur fait le total des sommes à verser à la Caisse d'épargne, il date et signe le bordereau, qu'il porte à la Caisse d'épargne, avec l'argent et avec les livrets des élèves épargnants, déjà titulaires de livrets. L'instituteur doit garder minute de ses bordereaux.

Il est bon que l'instituteur s'entende avec l'administration de la Caisse d'épargne pour le jour et l'heure de son versement, afin qu'il accomplisse son opération sans retard ni lenteur. On doit désirer que l'agence de la Caisse d'épargne puisse remettre ou rendre à l'instituteur les livrets des élèves dans la séance même.

L'instituteur doit garder les livrets de ses élèves, tant que les élèves restent à l'école. Toutefois, le lendemain de tout versement nouveau à la grande Caisse d'épargne, il confie à l'élève titulaire le livret portant ins-

cription de la somme versée à la grande Caisse d'épargne, afin que l'élève montre son livret à sa famille : mais ce livret doit être rapporté chez l'instituteur exactement le jour suivant.

Quand un élève veut retirer tout ou partie de son avoir déposé à la grande Caisse d'épargne, il doit obtenir l'intervention de son représentant légal, père, mère, tutrice ou tuteur, qui signe sur le livret avec l'instituteur et l'agent de la Caisse d'épargne.

Quand un élève quitte l'école, l'instituteur remet à son représentant légal le livret de la grande Caisse d'épargne, et aussi les fractions de franc qui peuvent se trouver en dépôt dans la petite Caisse d'épargne scolaire ; de tout quoi, reçu est donné sur le registre même de l'école, à la page affectée à l'élève. L'instituteur donne avis à la Caisse d'épargne que l'élève a quitté l'école et que son livret a été remis à son représentant légal.

Le livret délivré par la grande Caisse d'épargne à l'élève épargnant est le même que le livret délivré aux adultes et aux jeunes apprentis qui, directement, déposent leurs économies à la grande Caisse d'épargne. Et cela a paru dicté par l'esprit même de l'institution de la Caisse d'épargne scolaire. Il convient en effet que l'élève qui, par économie, a fait acte viril, soit traité comme un homme, et reçoive pour son épargne un livret d'homme.

A cette raison s'ajoute une considération capitale : le but de la Caisse d'épargne scolaire n'est pas seulement de faciliter à l'élève la formation d'un pécule ; le grand bienfait visé par la Caisse d'épargne scolaire, c'est d'affilier l'écolier dans la voie de l'économie, de telle sorte qu'à sa sortie de l'école il continue tout naturellement, par suite de l'impulsion donnée, son habitude d'économie. Or, si le livret délivré à l'écolier était différent du livret de l'apprenti et de l'ouvrier, si au sortir de l'école, au moment où la vie libre s'ouvre au jeune homme et le sollicite, par tous les entraînements de l'âge et du milieu nouveau, à la dépense folle, si à ce moment critique, qui parfois décide de l'avenir de l'ouvrier, on rompt le fil qui le liait à la Caisse d'épargne, si on l'embarrasse des formalités d'un changement de livret pour continuer ses économies, on risque fort de voir se perdre les meilleurs effets de l'éducation économique donnée par la Caisse d'épargne scolaire.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la Direction de la Caisse d'épargne veillera sans nul doute à ce que ses employés et ses correspondants rendent aussi aisé que possible le dévouement volontaire des instituteurs pour toutes les opérations à la Caisse d'épargne scolaire.

Par une combinaison longtemps pratiquée en Angleterre pour les Penny-Banks, on peut éviter tout dérangement à l'instituteur, au moyen d'un collecteur, employé cautionné de la Caisse d'Épargne, qui passe régulièrement à certains jours dans les écoles, et se charge de l'argent à verser, du bordereau et des livrets, et rapporte les livrets.

Dans les écoles nombreuses, généralement situées dans de grands cen-

tres, à portée des Caisses d'épargne et de ces collecteurs, on a poussé plus loin les détails d'organisation.

Les sous amassés qui attendent d'avoir atteint le franc pour entrer à la Caisse d'épargne, formaient, dans le tiroir de l'instituteur, une somme permanente assez forte, et cette somme restait improductive. Aujourd'hui on a obvié à cet inconvénient : l'instituteur se fait délivrer un *livret collectif créé au nom de l'école*. Toutes les petites sommes reçues de ses élèves sont versées *in globo* sur ce livret ; et dès que le compte ouvert à l'un des élèves à l'école atteint la limite de 1 franc, le livret collectif de l'école et celui de l'élève sont présentés à la Caisse d'épargne, où s'opèrent les versements, avec une note demandant le transfert de l'un à l'autre livret, de la somme indiquée. Et pour marquer jusque dans les moindres parties la précision de ce mécanisme, on a réglé que les intérêts acquis sur le livret collectif de l'école, — soit peut-être 3 à 4 francs par an, — seront appliqués à compenser les pertes qui résultent parfois des managements d'espèces. Cette position du livret collectif serait souvent une trop grande complication pour les instituteurs, et nous ne la mentionnons ici que pour mémoire.

On le voit, c'est par de petits moyens, simples, faciles et à la portée de toutes les bonnes volontés, que l'on a produit les grands résultats dont nous avons donné les chiffres. Mais l'amélioration matérielle que cela peut amener dans les générations prochaines est moins considérable encore que l'amélioration morale procurée à ces enfants, dont on accroît ainsi la puissance de volonté, de prévoyance, de *self control*, comme l'écrivait dernièrement M. J.-C. Fitch, inspecteur des écoles d'Angleterre, chargé, en même temps que M. de Malace, d'une mission pour étudier les Caisses d'épargne en Belgique. Et M. Fitch ajoutait avec un grand sens pratique qu'il ne faut pas prôner des panacées en matière économique, pas plus qu'en médecine ; et que, comme remède au mal de l'imprévoyance, la Caisse d'épargne est assurément un des moyens les plus efficaces pour élever l'état moral et social des ouvriers.

L'initiation des enfants au culte de l'épargne par les Caisses scolaires, préparant à l'avenir un nombre beaucoup plus considérable de clients fidèles à la Caisse d'épargne, c'est-à-dire d'ouvriers prévoyants, prépare ainsi plus de bien-être et de contentement dans les familles ouvrières, plus de richesse dans la nation et de bonne harmonie dans la société.

**Compte-rendu du Département de l'Instruction publique et
des Cultes du canton de Vaud,**

pour l'année 1874-75, 180 pages. — Imprimerie FORSTER-GOODMAN

Nous signalons cet instructif document aux rares amis de l'Instruction publique qui suivent la marche de la législation scolaire dans nos cantons. Jetons un coup-d'œil sur le contenu de ce Rapport ou Compte-rendu

(nous répétons pour la 40^e fois qu'on ne dit pas un rendu-compte, comme s'obstinent à le dire des députés, des instituteurs et des professeurs).

Nous voyons d'abord avec grand étonnement que la Commission de gestion du Grand Conseil invitait le Conseil d'Etat à examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de supprimer ou de restreindre les Conférences de district, parce qu'elles demandent *du travail* et des dépenses.

Et c'est à la demande de quelques instituteurs que la Commission a posé cette question.

Les Conférences demandent du TRAVAIL; donc il faut les supprimer.

Les noms des instituteurs qui ont formulé ce grief mériteraient d'être gravés en lettres d'or dans le temple de l'oisiveté. Mais que penser d'une commission du Grand Conseil qui ose sérieusement faire valoir un pareil argument.

L'enseignement de l'*allemand* est l'objet de la sollicitude de la Commission et du Conseil d'Etat, d'accord pour en propager et en encourager l'étude pratique.

Abordons la partie du Rapport relative à l'Instruction primaire. Nous y trouvons d'abord mentionné le fait de la réforme urgente des traitements dont nous parlait, dans le dernier numéro, une correspondance de Lausanne.

La fréquentation irrégulière des écoles donne lieu à des plaintes motivées, surtout par la déplorable facilité avec laquelle l'autorité locale accorde des dispenses et des congés.

Pour le dessin, on a distribué aux écoles un premier cahier de modèles publié par M. le professeur Bocion.

Pour la géographie, on a la carte Magnenat.

Il y a eu à Lausanne une réunion des chefs des départements de l'Instruction des cantons romands. Mais cette entrevue s'est bornée à un travail d'organisation préliminaire. Il y a longtemps, par parenthèse, qu'on cherche dans notre Suisse romande à arriver à une organisation intercantonale. Mais l'esprit de clocher et l'esprit de secte seront encore longtemps à ce qu'il paraît une entrave à toute entente réelle. Il est des cantons où l'on préfère une platitude indigène à un bon travail venant d'un autre canton. C'est de l'amour-propre bien entendu.

Il n'existe dans le canton de Vaud que deux Ecoles secondaires, celles de Villeneuve et Cossonay.

En revanche, ce canton a 14 collèges comprenant une section industrielle et classique, ce sont ceux d'Aigle, Aubonne, Avenches, Cully, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Payerne, Rolle, Vevey, Yverdon, Château-d'OEx.

De plus, 2 collèges n'ayant qu'une section industrielle, Bex et Ste-Croix.

Il y a à Lausanne un 17^{me} établissement appartenant à l'enseignement moyen, c'est l'école supérieure des filles de Lausanne. Il y a, en outre, dans la plupart des communes, une école supérieure de jeunes filles qu'on peut regarder comme des annexes du Collège, parce qu'elles sont placées sous la même direction et ont le même corps enseignant.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté les Collèges communaux en 1874, s'élève à 906. Les collèges les plus fréquentés sont ceux de Vevey, Aigle, Payerne et Montreux.

L'école industrielle de Lausanne est un établissement prospère et compte 433 élèves.

Il y a au Collège cantonal de Lausanne comme à l'Ecole de Neuchâtel une classe spéciale de français pour les étrangers qui fréquentent cet établissement. Le Corps des cadets comprend 124 élèves. La fête des promotions est accompagnée d'une distribution de prix qui se fait à la cathédrale.

L'Académie de Lausanne comprend les cours supérieurs du Gymnase (Section littéraire et section scientifique). Elle compte 20 professeurs ordinaires, 13 professeurs extraordinaires et 2 agrégés (privat docenten). Le nombre des élèves de ces classes supérieures du Gymnase et de l'Académie proprement dite, s'élève à 303. L'Académie de Lausanne se compose, comme celle de Neuchâtel d'une Faculté des sciences, d'une Faculté des lettres, d'une Faculté de théologie, d'une Faculté de droit ; plus, de deux Facultés spéciales, la Faculté technique et une Faculté de pharmacie. Les grades conférés dans cette Académie sont ceux de bacheliers-ès-lettres et ès-sciences, de licenciés en droit, en théologie. Elle délivre aussi des diplômes d'ingénieurs. Le chiffre des élèves boursiers pour l'année 1873-74 s'est élevé à 14.

Chaque année des concours sont ouverts sur un programme de questions posées par le Corps enseignant. Pour l'année 1874, 17 étudiants ont répondu à l'appel et traité 16 questions du programme. Il a été délivré, à la suite de ces travaux, 13 prix et 6 accessits, pour la somme de 995 fr.

Les cabinets de physique et de chimie sont en fort bon état. Le cabinet d'astronomie laisse, en revanche, à désirer.

Les écoles normales marchent au gré des autorités. La maladie du Directeur M. Chappuis-Vuichoud et qui prive ce fonctionnaire de la faculté de se mouvoir, ne l'a pas empêché de se rendre utile à l'établissement pour la direction de surveillance duquel il lui a été adjoint un sous-directeur dans la personne de M. Mayer, chargé de l'enseignement des sciences naturelles.

Les écoles normales ont perdu par la retraite de M. Magnenat, un instituteur émérite qui ne comptait pas moins de 55 ans de services, dont 25 dans les écoles primaires. L'allocation faite par le Conseil d'Etat à ce vétéran de l'enseignement public, le met à l'abri du besoin. Bel exemple donné par l'Etat de Vaud à ses confédérés et à ces soi-disant progressistes qui trouvent anti-démocratique la rémunération des hommes qui ont consacré leur vie à l'instruction de leurs semblables.

La pénurie des instituteurs est signalée par le rapport qui indique comme moyen d'y remédier : la diminution des frais d'études par l'augmentation des subsides accordés aux aspirants de l'enseignement, la hausse des traitements, etc.

L'enseignement agricole a été l'objet d'une sollicitude particulière de la

part de l'Etat de Vaud. On ne compte pas moins de 19 cours donnés, sur les diverses parties de l'agriculture, par des hommes spéciaux dont ce canton paraît être richement pourvu.

L'institut des sourds-muets rend de bons services. Il a adopté les tableaux de M. Magnat, directeur d'une institution du même genre à Genève. Malheureusement quelques-uns des élèves sont peu doués.

La bibliothèque cantonale, la bibliothèque des régents et les bibliothèques populaires sont favorisées des allocations de l'Etat ainsi que le Musée des beaux-arts, le Musée cantonal, les antiquités et médailles et le Musée d'Avenches. Ce dernier s'est enrichi par suite de nouvelles exhumations exécutées dans un cimetière romain aux Mottes. Les objets trouvés sont au nombre de 38 consistant en urnes cinéraires, une lampe de mineur en fer, médailles. Celles-ci sont au nombre de seize, et plusieurs sont très-belles. On remarque un bronze de Julia Mammœa, un Drusus Germanicus, un Antonin-le-Pieux, un Constantin-le-Grand, deux pièces en argent de Vespasien et d'Adrien, plus deux belles monnaies des *Helvetii*.

Tel est, écrit au courant de la plume, le résumé du Rapport du compte-rendu de l'Etat de Vaud relatif au Département de l'Instruction publique. Ce travail est accompagné de tableaux statistiques de certains établissements d'instruction publique, des corps de cadets, des revenus et dépenses des collèges communaux et de l'instruction primaire. Ces tableaux jettent beaucoup de jour sur la matière, et nous exprimons le vœu de les voir se continuer et se compléter pour toutes les parties de l'enseignement.

A. D.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

LES REMÈDES DES CHAMPS. Herborisations pratiques à l'usage des instituteurs, des ecclésiastiques et de tous ceux qui donnent leurs soins aux malades, par le Dr SAFFRAY. — 2 vol. in-32, à 50 cent. le volume. — Paris, librairie Hachette et Cie.

Voici un charmant et excellent petit ouvrage qu'il serait désirable de voir entre les mains de tous nos instituteurs. Ils y trouveraient, en effet, les connaissances les plus utiles et pour eux-mêmes et pour leurs élèves. C'est un petit traité de botanique, écrit d'un style simple et clair, sans autre prétention que celle d'apprendre à connaître les plantes qui croissent spontanément autour de nous et qui peuvent nous rendre les plus importants services. Le Dr Saffray a surtout en vue les propriétés médicinales des végétaux de nos pays. Laissant de côté tout ce qui est sujet à controverse, il nous dit quelle est l'action des plantes sur l'homme et sur les animaux, la limite de leur emploi en l'absence du médecin. A la campagne, on se méfie des *drogues* de pharmacien et l'on a confiance dans les *simples*, qui ne sont que trop souvent les seuls remèdes des pauvres gens.

Il y a tout avantage à vulgariser l'étude de nos plantes médicinales : on évitera des maux et des accidents, on élargira le domaine de la médecine domestique, l'herboristerie deviendra une branche plus importante de commerce et demandera ses approvisionnements aux habitants des campagnes. Des livres comme ceux du Dr Saffray ne peuvent donc être trop recommandés. Les personnes charitables dont la bonne volonté et le dévouement ont besoin d'être guidés et éclairés dans les soins qu'elles donnent aux malades de la campagne, trouveront dans ce livre d'amples ressources pour pouvoir exercer avec efficacité leur officieux ministère. Les instituteurs auront entre les mains un ouvrage où cette belle branche des sciences naturelles, la botanique, leur sera enseignée sans aridité, et à un point de vue éminemment utile et pratique.

VIEILLE.

PARTIE PRATIQUE.

DICTÉE (Ecoles vaudoises, degré supérieur).

La jeune fourmi à l'état de *chrysalide* est incapable de sortir seule de la peau qui l'enveloppe et de son cocon. Les ouvrières savent prévoir le moment précis où elle doit éclore. Lorsque le temps est venu, elles déchirent à grand-peine un des bouts du sac de soie, avec leurs mandibules. Quand elles sont parvenues à y faire un trou, elles en tirent leur nouvelle compagne en prenant bien garde de la blesser ; elles lui démaillotent avec précaution le corps et les jambes, en lui arrachant peu à peu sa vieille peau, et elles lui apportent de la nourriture, dont elle paraît avoir grand besoin. Pendant plusieurs jours, elles la nourrissent, l'accompagnent dans toute la fourmilière, semblent lui enseigner tous les détours de leurs souterrains, et continuent à l'aider et à l'instruire jusqu'à ce que, sa peau s'étant durcie, elle se trouve assez forte pour partager les occupations de la communauté. (Epeler à l'avance aux élèves le mot *chrysalide*.)

Les élèves devront donner par écrit la signification des mots : CHRYSALIDE, COCON, MANDIBULES et la différence entre VIEILLE et VIELLE.

Analyser grammaticalement et par écrit la phrase : « Elle se trouve assez forte pour partager les occupations de la communauté. »

DICTÉE POUR LE DEGRÉ SUPÉRIEUR AUX VISITES DU PRINTEMPS 1875.

Bien que les fourmis ne construisent pas de cellules régulières avec de la cire, leurs travaux ne sont pas moins étonnants que ceux des abeilles. Je les ai vues plusieurs fois commencer leur ouvrage. Elles choisissent le plus souvent un talus exposé au soleil. Les unes creusent de petites galeries tortueuses, en arrachant, grain à grain, avec leurs mandibules, la terre ou le sable qu'elles entassent en dehors, autour des ouvertures ; les autres vont

chercher aux environs, et souvent assez loin, des brins de paille, de petites branches ou de menus débris qu'elles arrangent de manière à prolonger les galeries souterraines. Ces galeries se trouvent ainsi précédées comme par de longs vestibules qui les mettent à l'abri de la pluie, du froid et de la trop grande ardeur du soleil; chose étonnante, les ouvertures sont soigneusement fermées tous les soirs.

Les élèves devront donner par écrit la signification des mots : TALUS, MANDIBULES, CELLULE, VESTIBULE.

Faire l'analyse grammaticale de cette phrase : Je les ai vus plusieurs fois commencer leur ouvrage. »

Sujets de composition pour le degré supérieur.

Les abeilles. — Les veillées d'hiver. — Les Alpes. — Le sapin. — La description du village que j'habite.

(On donnera deux sujets par école, l'un aux élèves de numéros pairs, l'autre aux élèves de numéros impairs.)

—————
DICTÉE POUR LE DEGRÉ MOYEN AUX VISITES DU PRINTEMPS 1875.

Le grain de blé déposé dans la terre ne pourrit pas, comme nous pourrions nous l'imaginer; il se décompose et se transforme en un suc qui est la première nourriture de la jeune plante. Lorsque celle-ci est assez forte, elle puise dans la terre et dans l'air ce dont elle a besoin pour subsister. A mesure que la chaleur du soleil augmente, l'herbe grandit et chaque brin produit un épi qui devient d'une belle couleur dorée. Chaque épi contient trente, quarante et quelquefois cent grains.

—————
Sujets de composition pour le degré moyen.

Le blé. — Un moulin. — Une foire.

—————
Echelle de succès pour la dictée.

FAUTES.	SUCCÈS.
0 et 1	10
2 et 3	9
4 et 5	8
6 et 7	7
8 et 9	6
10 et 11	5
12 et 13	4
14 et 15	3
16 et 17	2
18 et 19	1
20 et en sus	0

NB. Une faute d'accent ne compte que pour une demi-faute ; une faute qui se répète ne compte qu'une fois.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

SUISSE ALLEMANDE. — Il s'est formé dans les cantons allemands une association pour le développement de l'enseignement du dessin, qui compte 150 membres se répartissant comme suit :

Argovie 16, Appenzell 2, Bâle 13, Berne 34, Glaris 6, Grisons 2, Soleure 21, Thurgovie 23, Zurich 21. — Dix cantons n'y ont pris aucune part.

M. Hutten vient de publier un nouvel ouvrage pour l'enseignement du dessin. Les cinq premiers cahiers sont consacrés à l'enseignement élémentaire. « Nous sommes tout réjouis, dit à ce sujet le *Berner Schulblatt*, de pouvoir constater que ces cahiers renferment de grands perfectionnements. Le choix et la distribution des matières dénotent l'homme d'école exercé et pratique. Les difficultés y sont abordées dans un ordre successif et progressif. »

— L'enseignement religieux à l'école doit être dépouillé, c'est convenu, de tout caractère confessionnel. Mais il y a encore diverses manières d'entendre cela. M. Wyss, inspecteur d'écoles à Berthoud et rédacteur de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, veut conserver comme base de cet enseignement la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme. Il a composé un traité de morale à l'usage des écoles dans cet esprit. Or, l'*Observateur* ou *Beobachter* pédagogique de Winterthour trouve que c'est encore trop parce que ces deux dogmes ne peuvent pas être prouvés, mais seulement crus. « Si la science, dit le journal en question, n'est pas parvenue à démontrer la non existence d'un principe primitif divin, d'une cause première divine, elle n'est pas parvenue non plus à en démontrer l'existence. » Le journal en question prétend aussi que les peuples régis par la croyance aux dogmes ne sont pas supérieurs en moralité à ceux chez lesquels l'Eglise, c'est-à-dire les dogmes ne sont pas prépondérants. L'*Observateur* de Winterthour ne comprend pas encore une chose bien simple, c'est que les vérités de l'ordre moral ne se démontrent pas comme celles de l'ordre physique et que nous SENTONS Dieu en nous, alors même que nous ne le démontrerions pas. Nous serions aussi curieux de savoir quel est le peuple où les dogmes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme ne sont pas admis, sinon par la totalité, du moins par le grand nombre? Confondre ces deux dogmes avec l'Eglise, c'est aussi un peu fort et pas très logique. C'est beaucoup qu'on ne revienne pas à la philosophie de Hartmann, la philosophie du désespoir avec le néant pour objectif.

ZÜRICH. — Ce canton a perdu en M. Gaspard Honegger un homme d'école, un administrateur scolaire et un citoyen distingué. Né à Wald en 1817, M. Honegger s'est signalé comme instituteur et a rempli de 1856 à 1871 les fonctions de maître à l'école cantonale. Comme écrivain (M. Honegger est connu par un *Manuel de géométrie* pour les écoles secondaires. Comme citoyen, Honegger a travaillé avec les hommes qui ont amené le canton de Zürich au développement qu'il a atteint, de concert avec les Schreiber, Zollinger, Sieber, Grünholzer. M. Honegger a présidé plus d'une fois le synode scolaire ; il a été membre du Grand Conseil. (D'après le *Poedagogischer Beobachter* de Winterthour.)

ARGOVIE. — La conférence cantonale tenue à Lenzbourg le 1^{er} mai réunissait 200 instituteurs.

SAINT-GALL. — L'école normale de Mariaberg dirigée par l'habile pédagogue Largiader, ancien président de la Société suisse des instituteurs, comptait à la fin de l'année scolaire 73 élèves, dont 37 catholiques et 36 évangéliques. 25 élèves-maîtres appartiennent à des cantons autres que Saint-Gall. Dans ce nombre ne sont pas compris 5 jeunes gens que des influences ultramontaines ont fait sortir de l'école. (*Berner Schulblatt*.)

FRANCE. — Au dernier concours de l'Académie des jeux floraux, cette compagnie littéraire de Toulouse n'a pas reçu moins de 70 odes, 42 petits poèmes, 13 épîtres, 2 sermons, 2 églogues, 29 idylles, 51 élégies, 25 ballades, 38 fables, 50 sonnets et 24 hymnes à la Vierge, et 258 compositions différentes, en tout 604 travaux en vers. La prose, en revanche, a peu donné et ne compte que 15 travaux consistant essentiellement en discours.

— La France a une bonne loi pour la protection de l'enfance malheureuse. Il est défendu par cette loi de se servir des enfants dans certaines exhibitions publiques et de les dresser à la mendicité. Il est défendu également aux saltimbanques d'employer des enfants des autres avant l'âge de 16 ans, et les leurs propres avant 12. Des peines sont prononcées contre les parents et tuteurs qui connivent à la violation des lois de l'humanité. L'empire allemand songe, dit-on, à imiter cette loi. Nous voudrions la voir s'introduire en Suisse. Quoiqu'elle ne paraisse pas avoir tout à fait la même raison d'être, nous nous rappelons fort bien avoir vu, dans plusieurs villes, de pauvres petits enfants figurer dans des sauts périlleux et des tours de force qui ne pouvaient être exécutés que par des enfants auxquels le fouet et d'autres corrections cruelles n'avaient pas manqué. Nos magistrats ne sauraient être assez scrupuleux dans les permissions à donner aux comédiens ambulants, dont les uns propagent la grossièreté des mœurs par leurs lazziis dégoûtants ou des exhibitions à la *Troppmann*, et dont d'autres excitent à la dureté de cœur ou à la cruauté par certains spectacles.

ITALIE. — M. Vegetti, bibliothécaire de Bologne et commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, a légué 15,000 francs pour l'érection d'un monument au très savant polyglotte et cardinal Mezzofanti. Ce digne prêtre que son mérite seul avait fait élever à cette dignité parlait, dit-on, 70 lan-

gues, à commencer par les 14 langues de l'Europe et avait commencé à les apprendre en soignant les soldats blessés ou malades des diverses nations dans les hôpitaux de Bologne.

— La Société géographique italienne a entrepris une expédition scientifique dans le royaume africain de Scioals à l'équateur pour y explorer les Monts de la Lune. Il s'agit toujours de la découverte des sources du Nil, si souvent faite, mais sur laquelle planent encore bien des énigmes.

ESPAGNE. — Le *Magisterio espanol* nous apprend que la Société protectrice des animaux et des plantes se propose de combattre les spectacles de combats de taureaux. La Société se place à deux points de vue. Les combats de taureaux sont non-seulement funestes pour une race d'animaux utiles, mais encore pour l'éducation populaire et la culture morale et intellectuelle de la nation espagnole. Le *Magisterio espanol* applaudit à la mesure de la Municipalité de Malaga qui a interdit ces spectacles sanguinaires. Il y a longtemps que l'*Educateur* insiste sur la réforme à opérer en Espagne concernant cette coutume déplorable dont le maintien ne pourrait manquer d'entretenir les superstitions et la cruauté qu'il faut combattre au nom du progrès, des lumières, de l'humanité et de la religion. Les papes ont condamné cette coutume barbare tout comme les philosophes espagnols et étrangers.

— L'Espagne a perdu un ami et fonctionnaire important de l'instruction publique en don Lucio de la Valle, inspecteur général des chemins, ponts et canaux. Cet homme distingué a beaucoup fait pour la culture des esprits.

PRUSSE. — Les auteurs des fameuses Régulatives, Wiese et Stieve, ces soutiens du ministère Mühlner, viennent d'être écartés de la direction des études et sont remplacés par un nommé M. de la Croix. Nous espérons que dans tous les cas ce ne sera pas une nouvelle croix pour l'école. Le ministre actuel, M. Falk, est trop éclairé pour commettre une mauvaise nomination de ce genre. On demandait à ce sujet à M. Falk : Comment avez-vous pu supporter si longtemps ces Messieurs à côté de vous. — Vous voulez sans doute me demander comment ils ont pu si longtemps rester avec moi ?

— Dans la Silésie prussienne, on exige de certains instituteurs qu'ils exercent les fonctions d'inspecteurs de la viande, parce qu'on n'y trouve pas de gens capables de se servir du microscope. On leur donne à cet effet des instructions et des leçons particulières qui les mettent à même de découvrir les trichines. L'inspecteur reçoit une gratification convenable.

— L'année 1874 a vu paraître en Allemagne 12,000 volumes, cartes, etc. Jamais tant de productions n'avaient vu le jour.

ETATS-UNIS. — La question des races est posée aussi à l'école. Les blancs et les noirs fréquenteront-ils la même école ? L'émancipation de Lincoln qui a tranché la question au point de vue politique, ne l'a pas entièrement résolue au point de vue social. Dans plusieurs Etats du Nord, les deux races vont à la même école. Mais il n'en est pas partout ainsi. Dans les Etats du Sud, l'on n'est pas encore arrivé à les réunir. On entend dire

quelquefois que la réunion serait au détriment des deux races, les blancs étant plus susceptibles de développement que les noirs et ces derniers demandant plus de soins et une méthode différente. C'est possible. C'est une question à étudier. Ce n'en est pas moins avec un vif plaisir qu'on voit à la Nouvelle Orléans l'école supérieure des demoiselles recevoir des élèves de couleur.

AMÉRIQUE DU SUD. — A Valparaiso, on trouve, outre de nombreux instituts français, anglais, allemands et américains, 10 écoles publiques pour les garçons, le même nombre pour les filles, 3 écoles du soir et un Lycée. Il va sans dire, dit le journal dont nous extrayons ces lignes, que le système mécanique qui consiste à procéder par demandes et réponses comme dans les écoles de l'Amérique du Nord, est en pleine vigueur dans ces établissements et qu'il en sera encore ainsi longtemps, grâce à la pénurie des professeurs et maîtres de tous les degrés de l'enseignement populaire.

POÉSIE.

A UNE PETITE FILLE.

SONNET.

Jeanne, lorsque je vois tes lèvres me sourire,
Ton charmant petit bras s'appuyer sur le mien,
Et ton regard qui semble à chaque instant me dire :
Pour moi, vous êtes bon, et je vous aime bien ;

Lorsque j'entends ta voix, douce comme la lyre
Qui chante des oiseaux le joyeux entretien,
Tristement raconter à mon âme en délire,
Ces immenses douleurs que ne console rien ;

Quand je vois les trésors d'amour et d'innocence,
Que Dieu, dans sa bonté, prodigue à ton enfance,
Et ton bon petit cœur, qui du mal fuit la loi ;

J'admire ta candeur, j'adore ton langage,
Et pour braver gaîment le plus terrible orage,
Je ne demande au Ciel, qu'une enfant comme toi !

F. RITZEL.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.